



Dail lens, le 26 octobre 2026

**EXTRAIT # 1**

Procès-verbal du Conseil communal de Dail lens  
Séance du 26 octobre 2026  
Présidente : Fabienne Forlani

**LE CONSEIL COMMUNAL DE DAIL LENS**

- Vu le préavis municipal n° 2026,09 CC
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

- 1) De fixer le plafond d'endettement net admissible à 10 millions de francs pour la législature 2026-2031 ;
- 2) D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé ci-dessus ;
- 3) De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC).

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2026.

La Présidente :

Fabienne Forlani



La Secrétaire :

Christelle Alberton